



COMPTE-RENDU

DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 JUIN 2020

*
* *

L'an deux mille vingt, le dix-sept juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (Mme Traval-Michelet)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Aujoulat)	
CHOLLET François			X
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc			X
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe			X
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre			X
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

M. LE PRESIDENT : Conformément aux conditions de l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, cette séance aura lieu sans présence du public, afin d'assurer la sécurité sanitaire de chacun. Bien sûr, le respect des mesures barrières s'impose à chacun de nous.

Le caractère public de cette séance sera respecté, car les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

A cet effet, Celle-ci sera retransmise en direct sur le site de Tissé Collectiveités <https://www.tisseo-collectivites.fr/evenements/comite-syndical>

Si certains d'entre vous ne souhaitent pas être filmés, merci de vous signaler.

Pour cette séance, conformément à l'article 2 de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, le quorum est fixé à un tiers des membres (avec 20 membres élus au total au Comité syndical le quorum est atteint à 7 élus membres présents ou représentés).

MONSIEUR LE PRESIDENT CONSTATE QUE LE QUORUM EST ATTEINT ET OUVRE DONC LA SEANCE DU DERNIER COMITE SYNDICAL DE LA MANDATURE A 9 H 02.

PROPOS PRELIMINAIRES

M. LE PRESIDENT :

Le comité syndical du 17 juin est un comité syndical particulier, car son ordre du jour ne comporte que quatre points relatifs aux finances.

En effet, selon l'article 4 de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020, le vote sur l'arrêt des comptes 2019 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2020 concernant le compte administratif, et avant le 1^{er} juillet 2020 concernant le compte de gestion.

- Avec les prochaines échéances électorales, et le renouvellement des diverses instances en découlant, il est impossible de respecter cette échéance.
- C'est la première raison de la tenue de cette réunion aujourd'hui.

Le Gouvernement a présenté un 3^{ème} projet de loi de finance rectificative, le 10 juin.

Ce projet prévoit la compensation des pertes de recettes liées au versement mobilité, en comparant les résultats de l'année 2020 avec la moyenne des résultats des trois dernières années.

L'exposé des motifs de l'article 5 de la loi de finance rectificative indique ainsi clairement que :

« Les communes et les EPCI à fiscalité propre seront confrontés, dès 2020, à des pertes de recettes fiscales et domaniales liées aux conséquences économiques de la crise sanitaire. Ces pertes de recettes concerneront notamment ... le versement mobilité... »

Pour répondre à cette situation exceptionnelle, un prélèvement sur les recettes de l'État est institué pour accompagner financièrement ces collectivités locales. Il permettra de soutenir les communes et les intercommunalités qui subiront de fortes pertes de recettes afin de leur garantir un niveau de ressources égal à la moyenne des recettes fiscales et des redevances et recettes d'utilisation du domaine de leur budget principal constatée entre 2017 et 2019. Il donnera également dès à présent aux communes et aux EPCI la visibilité nécessaire sur leur budget 2020. Enfin, les groupements de collectivités territoriales qui sont autorités organisatrices de la mobilité peuvent également bénéficier d'une compensation.

Dans son rapport du 8 juin 2020, point 42, le Haut Conseil des Finances Publiques indique que *cette compensation correspond à des transferts de l'État à d'autres catégories d'administrations publiques et est donc neutre pour le déficit public.*

L'année 2019 ayant été une année lors de laquelle le produit du versement transport a augmenté de 6,9%, il est essentiel de l'intégrer dans le calcul du produit moyen pour le calcul de la compensation.

En effet, la moyenne des 3 derniers exercices approuvés actuels se situe à 255,06M€ (2016-2017-2018), alors que l'intégration des résultats de 2019, permet d'atteindre une moyenne de 267,7M€ (2017-2018-2019).

Pour cela, nous devons approuver les comptes de l'exercice 2019, comme cela a déjà été le cas pour 2017 et 2018.

- C'est la seconde raison de la tenue du comité syndical aujourd'hui.

Dans cette même optique, d'autres Autorités Organisatrices, comme le Sytral, viennent également d'approuver leurs comptes administratifs.

Enfin, 3 délibérations s'ajoutent à l'approbation du compte administratif 2019 :

- l'approbation du compte de gestion dressé par la paierie départementale, qui doit être préalable à celle du compte administratif
- l'affectation des résultats de 2019 au budget 2020,
- le bilan des acquisitions foncières effectuées en 2019

Conformément aux règles du code général des collectivités territoriales, ces 3 délibérations doivent être présentées lors de cette séance du 17 juin.

Voilà pourquoi ce comité syndical a été réuni aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT a veillé à ce qu'aucune autre délibération ne soit proposée. En effet, nous sommes à quelques jours du second tour des élections ; il ne lui semblait pas très éthique de faire passer à ce comité syndical des délibérations qui pourraient être assez rapidement votées par la future équipe qui aura le choix de les voter ou pas. Il a donc souhaité limiter ce conseil à ces délibérations qualifiées de technique et éviter que d'autres délibérations soient ajoutées. Dès le mois de juillet, la nouvelle équipe aura la possibilité d'établir ses propres ordres du jour sur la base des décisions en cause.

Voilà l'objet de la réunion d'aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT : Concernant le point 1.2, M. Lattes et M. Moudenc (pouvoir à M. Lattes) ne prennent pas part au vote.

INTERVENTIONS

M. AREVALO remercie le président pour la tenue de ce comité syndical. Même s'il apparaît comme un conseil technique, cette séance est nécessaire car la question financière du SMTC est importante. L'argent est le nerf de la guerre. S'agissant des politiques publiques en faveur des transports, il est essentiel d'être clair là-dessus. Nous portons un regard sur l'année 2019 alors que l'année 2020 aura été particulièrement exceptionnelle.

S'agissant de l'année 2019, l'Etat s'est engagé : encore heureux car s'il avait laissé la situation des autorités de transport comme la nôtre en l'état, cela aurait été problématique pour l'année 2020. Les déficits qui résulteront de cette crise seront très importants pour le SMTC. L'Etat applique le principe d'une moyenne sur trois années, mais on aurait pu imaginer qu'il applique de retenir l'année la plus élevée : soit la dernière pour nous, soit la première pour d'autres autorités. Le principe de la moyenne reste le plus facile, mais pas forcément le plus juste par rapport aux questions financières. Dans la mesure où nos produits augmentent avec l'extension de cette grande agglomération toulousaine, en appliquant ce principe de la moyenne, nous sommes finalement perdants. Le vote de ce compte administratif permet de nous faire gagner 12 millions d'euros, mais si cette règle des trois meilleures recettes sur les trois dernières années avait été appliquée, nous aurions eu davantage.

M. Arévalo rappelle qu'un mail a été envoyé au Président pour connaître les éléments factuels sur la situation actuelle du SMTC, dont les recettes et les effets potentiels de cette crise sanitaire immédiate sur les finances du syndicat. Il n'a pas eu d'éléments de réponse à ce niveau là, pour l'instant. C'est quand même important que l'on puisse avoir connaissance de ces éléments, même si pour certains d'entre nous le mandat risque de ne pas être reconduit, pour avoir une appréciation de cet impact immédiatement sur l'année 2020 dans les effets induits immédiatement, sans doute pour 2021-2022-2023-2024. Cette crise va se traduire par des impacts socio-économiques énormes que nous ne mesurons pas, le maire de Toulouse le dit aujourd'hui dans la presse, avec un impact sur les finances publiques des collectivités. Il aurait donc été assez intéressant d'avoir quelques éléments de prospective sur ces impacts là.

M. Arévalo rappelle avoir attiré l'attention de cette assemblée sur la fragilité des systèmes socio-économiques actuels, et avait même évoqué un effondrement possible des systèmes et du risque de la mono-industrie aéronautique sur Toulouse. Il ajoute : *« vous étiez là à me regarder avec quelques petites moqueries sympathiques, toujours amicales, mais je constate, malgré tout que ce que j'avançais comme hypothèse s'est quand même confirmé un petit peu »*. La crise sanitaire que nous venons de vivre vient de montrer la fragilité dans laquelle nous sommes et le basculement potentiel à tout moment dans des situations financières très compliquées pour nous toutes et nous tous, notamment pour le syndicat. Il rappelle avoir proposé l'idée que plutôt que de faire un projet à trois milliards, c'était peut-être mieux d'en faire dix à 300 millions, cela aurait permis d'introduire beaucoup plus de souplesse et être en prévention pour l'avenir. M. Arévalo précise que finalement ses remarques n'étaient pas complètement irresponsables et qu'elles étaient fondées.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT Comme il l'a souligné en préambule, M. le Président rappelle qu'il ne répondra pas aux questions en dehors des questions techniques.

1 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

1.1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DE TISSEO COLLECTIVITES

Avant de débattre de cette délibération, le Président vérifie que le quorum est atteint et donne la parole à monsieur Briand.

M. BRIAND : Cette première délibération concerne le Compte de Gestion 2019 de Tisséo Collectivités. C'est le compte qui est tenu par le comptable et qui doit être nécessairement être parfaitement cohérent avec le compte administratif. L'ensemble des contrôles a été réalisé et vous disposez de l'ensemble du compte de gestion, un document hautement intéressant à lire et d'une grande facilité, d'une grande simplicité, d'une grande attractivité. Je ne doute pas que vous en ayez pris connaissance dans le détail.

Après reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture de l'exercice 2019 s'élève à 142,103 millions d'euros, dont 214,843 millions d'euros d'excédent de fonctionnement et 72,739 millions d'euros de déficit d'investissement, puisque vous savez que la section d'investissement est structurellement en déficit et que c'est par l'affectation des ressources de fonctionnement que l'on couvre le déficit de l'investissement.

M. LE PRESIDENT : y a-t-il des demandes d'interventions par rapport à l'intervention de Sacha Briand ?

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc passer à l'approbation de la délibération.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le Compte de Gestion 2019 de Tisséo Collectivités dressé par la Paierie Départementale, identique au résultat de clôture du Compte Administratif 2019.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

1.2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE TISSEO-COLLECTIVITES.

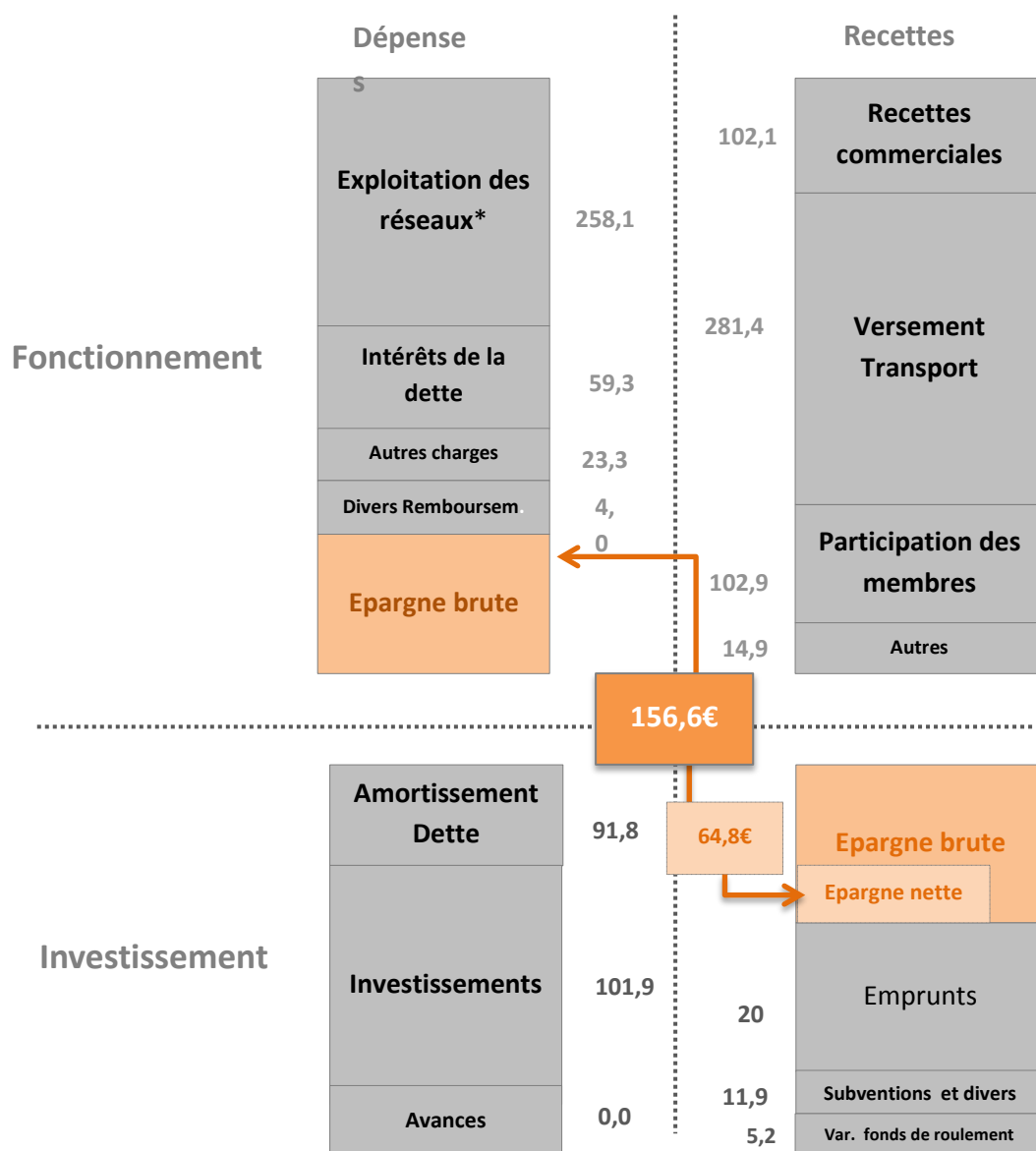
S'agissant du Compte Administratif, le Président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

M. LE PRESIDENT propose d'élire un président de séance et propose l'élection de Sacha Briand.

M. BRIAND vérifie que le quorum est atteint et indique qu'il va commenter le tableau d'équilibre du compte administratif projeté à l'écran, visible par tous ceux qui nous suivent, nombreux, sur internet.

Les équilibres financiers 2019 en M€

(hors opérations d'ordres et reports)



*, dont Tisséo voyageurs : 250,5M€

TPMR : 6,3M€

Ligne C : 1,3M€

Les résultats de l'exercice 2019 s'avèrent globalement plus favorables que les données présentées dans l'étude de soutenabilité budgétaire dans le cadre de l'enquête publique relative à la 3ème ligne de métro, à la Ligne Aéroport Express et à la ligne B qui s'est déroulée pendant l'été 2019.

Cette étude de soutenabilité n'est pas une prévision gravée dans le marbre ; c'est quelque chose qui vit, avec des évolutions annuelles. Il faudra tenir compte des phénomènes qui interviennent positifs ou négatifs sans oublier les uns et les autres. C'est quelque chose d'essentiel. Si nous ne regardons que les points négatifs, nous pouvons avoir des baisses de moral alors que lorsque nous regardons dans le temps et dans le détail, puisque cette étude de soutenabilité présente un avantage déterminant pour le financement du PDU : elle s'inscrit dans le temps et elle est évidemment sensible aux effets positifs comme aux périodes de crises. Or le temps permet d'atténuer les effets négatifs, modère également les effets positifs qui ne seraient le résultat que d'un aspect conjoncturel.

Sur l'exercice 2019, nous avons tout un ensemble de chiffres extrêmement satisfaisants.

D'abord, la maîtrise des charges d'exploitation du réseau urbain a permis de contenir la rémunération de Tisséo-Voyageurs à hauteur de 251,5 M€, contre 260M€ prévus dans l'étude de soutenabilité, soit un bonus de 8,5 M€ par rapport à l'étude de soutenabilité. L

Le produit du versement transport perçu est supérieur à celui envisagé dans l'étude et au budget prévisionnel de 8,3 M€, pour un total de 281,4M€. Comme le disait un de nos célèbres collègues, on n'est jamais à l'abri d'une bonne nouvelle. Cela permet de capitaliser des résultats qui sont là précisément pour permettre d'amortir le choc des périodes plus difficiles.

La charge des intérêts de la dette s'est élevée à 59,3M€, contre 61M€ dans l'étude et au BP 2019.

Au total, l'épargne brute s'est élevée à 156,6M€. C'est un résultat extrêmement positif et extrêmement favorable qui nous a permis d'assurer l'autofinancement de la quasi-totalité du programme d'investissement.

Quant au remboursement du capital de la dette, il s'est élevé à 91,8M€, aboutissant à une épargne nette de 64,8M€, sensiblement supérieur à ce qui était prévu dans l'étude de soutenabilité. L'épargne nette est déterminante pour assurer la solvabilité du plan de déplacements urbains.

Ces données de l'exercice 2019 sont toutes extrêmement positives et permettent de poursuivre la phase de préparation du financement du PDU dans de très bonnes conditions. Nous aurons l'occasion, le moment venu, sachant que des informations ont déjà été communiquées aux exécutifs des collectivités membres de Tisséo-Collectivités au début du mois de mai dernier, d'apprécier au cours de l'exercice 2020, la portée des conséquences de la crise que nous connaissons aujourd'hui. Il faut bien comprendre qu'aujourd'hui est encore trop tôt : le versement transport, ressource importante, est une recette perçue avec un décalage, qui fait qu'aujourd'hui nous avons une vision assez limitée, qui ne peut pas être précise des conséquences qu'il y a sur cette ressource importante. De la même manière sur les recettes tarifaires, sur la période la plus forte en termes de perte de recettes; nous savons aujourd'hui à quel niveau de perte de recettes nous allons nous situer ; nous savons également que la reprise de fréquentation du réseau s'amorce de façon satisfaisante et est en ligne avec les perspectives que l'on pouvait imaginer. Nous savons que les recettes tarifaires vont revenir dans les prochains mois à la normale. On peut penser que ce retour à la normale est une question non pas d'année, mais de mois.

A contrario, sur le versement transport, c'est beaucoup plus incertain. C'est la situation de l'économie régionale et de l'économie métropolitaine qui est en question. On peut penser que nous aurons des effets, comme cela a été le cas en 2008, sur deux ou trois exercices qui peuvent être sensibles. Cependant, si les recettes tarifaires reviendront probablement dans les prochains mois, à un niveau habituel, le versement transport connaîtra probablement un impact sur quelques exercices, il n'en demeure pas moins que tout cela s'inscrit dans l'étude de soutenabilité budgétaire qui s'étend sur une période de plus de dix ans et dont les volumes globaux de cette étude de soutenabilité budgétaire avec l'investissement et le fonctionnement s'établissent à presque 5 milliards d'euros lorsqu'on cumule l'ensemble des volumes financiers. C'est à l'aune de ces masses extrêmement importantes qu'il faut pouvoir apprécier sans mésestimer l'impact, sans réduire les conséquences de cette crise, mais c'est à l'aune de cette durée et de l'ampleur de ce budget qu'il faut apprécier les conséquences réelles. Comme évoqué précédemment, le gouvernement a pris un certain nombre de dispositions qui sont limitées, mais qui existent : chaque million de compensation est bon à prendre ; ce qui compte pour nous comme pour nos concitoyens, c'est que la reprise économique soit au rendez-vous ; Tisséo y contribue au travers des programmes d'investissement extrêmement importants prévus dans les prochains mois. D'ici la fin de l'année, le marché systèmes doit être notifié : un marché de plus de 800 millions d'euros, générateur pour tout un secteur d'activités en difficulté aujourd'hui qui est le secteur de l'ingénierie et qui va être un soutien extrêmement fort pour assurer la pérennité de ces entreprises et contribuer à la relance de l'économie locale.

L'enjeu pour nous est de contribuer par la politique des transports, à relancer l'économie pour pouvoir bénéficier du retour sur le versement transport qui est un élément essentiel. De ce point de vue-là, nous devons être au rendez-vous des calendriers qui sont prévus, pour pouvoir apporter cette contribution importante à notre économie.

L'inquiétude légitime exprimée tout à l'heure sur la question du versement transport et des recettes tarifaires, permet d'apporter à certains, une réponse sur la capacité à remettre en cause les grilles tarifaires équilibrées et pertinentes qui ont été adoptées à l'unanimité par ce comité syndical, puisque les recettes tarifaires contribuent également au financement du plan de déplacements urbains et donc au développement du réseau.

Pour cette année 2019, c'est un compte administratif pour lequel tous les indicateurs sont au vert, qui permet de poursuivre la mise en œuvre du PDU dans de bonnes conditions et qui permettra d'amortir de façon extrêmement significative les difficultés que nous allons nécessairement rencontrer sur l'exercice 2020 et probablement sur l'exercice 2021. Les perspectives les plus raisonnables, consistent à penser que les effets de cette crise s'atténueront de façon extrêmement sensible à partir de l'exercice 2022. C'est une prévision raisonnable fondée sur les études de la Banque de France, mais également des institutions européennes.

M. Briand invite les membres du comité syndical à approuver ce compte administratif pour pouvoir entamer et construire les marches de la mise en œuvre de ce PDU.

INTERVENTIONS

M. LE PRESIDENT rappelle que lors de la réunion de Bureau du 6 Mai dernier, la fréquentation à venir a été estimée entre 30 à 40 %. Nous avons dépassé les 50 %. Nous avons une reprise des transports en commun à Toulouse, assez forte par rapport aux prévisions. Il y a un retard sur la reprise scolaire et nous n'avons donc pas de clientèle scolaire importante, l'absence des grands événements et les déplacements loisirs qui restent inférieurs et qui engendrent un déficit complémentaire sur l'activité économique.

Nous sommes sur une reprise intéressante qui laisse supposer que septembre sera de nature à nous ramener sur des chiffres assez classiques. Il est plutôt intéressant de voir que la fameuse angoisse qui avait été annoncée sur les transports en commun, ne se réalise pas vraiment dans la réalité.

M. AREVALO révèle que cette crise a amené une prise de conscience écologique beaucoup plus forte dans la population et qui montre que nous devons modifier un certain nombre de nos comportements quotidiens et notamment l'utilisation des transports collectifs et les biens communs plutôt que des logiques individualistes. De ce point de vue là, M. Arévalo reste persuadé que les toulousaines et les toulousains emprunteront les transports en commun plus fortement qu'avant. De surcroît, la recette transport sera effectivement supérieure.

S'agissant du compte administratif, M. Arévalo salue le fait que nous ressortons avec une épargne nette très confortable. C'est plutôt positif pour l'avenir, mais il rappelle que l'épargne nette est généralement importante quand les remboursements du capital d'emprunt sont faibles. Ils sont faibles quand nous n'avons pas emprunté beaucoup précédemment. Nous n'avons donc pas beaucoup réalisé. De fait, il est obligé de constater que sur le mandat que nous venons de faire pendant six ans, des réalisations concrètes en termes de grands chantiers sont peu nombreuses. On sort avec une situation financière confortable, mais directement liée à l'absence d'investissements majeurs pendant ces six années.

Cela a été fait en prévision d'en faire un important. M. Arévalo veut se tourner vers l'avenir et remarque que Sacha Briand faire preuve d'un optimisme rare. Il est vrai que l'on peut imaginer que les choses vont revenir à la normale. L'hypothèse de s'inscrire dans une crise plus longue, de récession économique mondiale, n'est pas à exclure non plus. M. Arévalo a évoqué précédemment le problème de la mono-industrie aéronautique sur Toulouse qui s'avère être une industrie très impactée.

M. Arévalo n'est pas anti-avion. Il est le fils d'un ouvrier aéronautique. Aujourd'hui, nous sommes obligés de constater l'existence d'une crise sur ce secteur là qui s'annonce très importante et qui ne va pas durer quelques mois. Elle s'inscrit dans une logique structurelle économique assez forte. L'industrie aéronautique a connu cette situation dans les années soixante. A l'époque, la SNIAS s'est vue contrainte de fabriquer des caravanes et des frigos ou des téléviseurs pour passer le cap. Cette situation va avoir un impact, notamment sur le versement transport en 2020-2021. Airbus et tous les sous-traitants sont les principaux contributeurs du versement transport pour cette grande agglomération, plus que d'autres métropoles au risque d'avoir un versement transport qui va diminuer assez fortement, dont une épargne brute qui va diminuer, et une épargne nette qui va diminuer de fait, d'autant plus que les compensations de l'Etat sont annoncées pour 2020, mais rien n'est annoncé pour 2021, 2022, etc... Les élus qui siégeront au sein de ce conseil, auront une situation à examiner de très près par rapport à la capacité qu'aura le Syndicat à suivre les plans qu'il s'est fixés en matière d'investissements.

M. BRIAND donne quelques éléments de réponse à M. Arévalo. L'épargne nette est le résultat de l'épargne brute après remboursement de l'annuité. Par contre, dire que l'épargne nette est améliorée parce qu'il y aurait un niveau de remboursement d'emprunt faible lié à un sous-investissement sur le mandat, c'est nier la réalité des chiffres. Le remboursement du capital sur l'exercice s'élève à 91 millions d'emprunt à rembourser sur un stock global qui s'établit à un peu plus de 1,3 milliards. C'est tout à fait considérable puisque nous sommes à $1/13$ $1/14^{\text{ème}}$ du stock existant. Cela démontre notre capacité à rembourser le stock existant, mais également à assumer la capacité d'endettement à hauteur des emprunts que nous remboursons, simplement en maintenant le stock. Tout cela nous permet de voir que nous avons une vraie capacité d'investissement. Il est faux de dire qu'il n'y a pas eu d'investissement sur le mandat. M. Briand énonce les chiffres qui ont été rappelés à chaque comité syndical face à des assertions qui sont erronées. L'investissement sur ce mandat a été supérieur à celui du mandat passé. Le PDU qui a été voté marque une volonté extrêmement forte d'investir pour la politique des transports collectifs. Jamais sur ce territoire, il n'y a eu un PDU avec un tel montant d'investissement. La petite musique que nous entendons avec notamment la plainte sur la mono-industrie est quelque chose qu'il faut regarder objectivement. Sur Toulouse Métropole, l'industrie aéronautique représente 13 % des emplois. M. Briand veut bien qu'on lui explique que 13 % est une mono-industrie, mais c'est avoir fort peu d'estime et de respect pour les 87 autres % d'emplois qui font de l'économie toulousaine, une économie qui a une base et une solidité extrêmement fortes. M. Briand croit en l'ensemble des acteurs de l'économie privée et publique, puisqu'il y a également des emplois publics importants sur notre territoire pour contribuer à la relance de cette économie ; mais on ne peut pas dire aujourd'hui comme certains le disent depuis tellement longtemps qu'ils en ont fait une vérité dans leur esprit, qu'il y a une mono-industrie. Il y a sur notre territoire une industrie extrêmement forte dont, pour notre part, nous sommes excessivement fiers, adossée à laquelle il existe une autre industrie très forte dont on parle très peu, celle du spatial. Adossée à ces deux industries, il y a toute une série d'entreprises dans tous les secteurs marchands tertiaires de très grande qualité et qui se mobilisent aujourd'hui pour apporter un ressort à notre économie.

Derrière ce discours presque inquiet, presque défaitiste, il y a en réalité une volonté constante sur le mandat de vouloir chercher à démontrer que l'on ne pourrait pas assurer le financement du PDU et que l'on ne pourrait pas assumer le financement de la troisième ligne de métro et de la connexion avec la ligne B.

S'adressant à M. Arévalo en ces termes : ce discours là est porté par votre famille politique M. Arévalo, mais nous le réfutons et nous confirmons comme nous l'avons fait ces dernières semaines et ces derniers mois et nous l'affirmons : notre situation financière, parce que nous avons su rompre avec la politique du passé, notre politique financière ; elle est forte, elle est stable et cette crise, si elle va être évidemment pénalisante, n'est pas de nature à remettre en cause la stratégie qui a été élaborée dans le cadre de l'étude de soutenabilité budgétaire. »

Ce n'est pas la difficulté que nous rencontrons aujourd'hui qui va avoir des effets sur une période de dix ans. Dix ans, c'est l'étude de soutenabilité, mais le financement par l'emprunt des investissements fait que nous allons assurer le remboursement sur 20 ans. C'est à l'échelle de ce temps, et pas simplement le nez sur l'actualité comme si l'actualité est la fin du monde, qu'il faut avoir la capacité à apprécier les conséquences. Cette crise ne remet pas en cause le PDU, mais il y aura d'autres crises sur cette période de 20 ans. Il y en a eu une en 2008, nous en avons une en 2020. Nous en aurons peut être une en 2030, peut être avant, peut-être après. Il y aura toujours des crises dans une société qui est une société effectivement aujourd'hui internationale où des phénomènes extrêmement complexes se mettent en place. Notre volonté, notre détermination est excessivement forte et c'est la détermination qui en politique est déterminante pour pouvoir mettre en œuvre ces projets. Il n'y a pas de notre côté de défaitisme. Il y a au contraire plus de volonté encore d'aller de

(suite propos M. Briand) l'avant et de pouvoir doter cette agglomération des outils de transport collectif performants dont elle a besoin pour faire face aux enjeux à la fois économiques, de préservation de l'emploi, et de transports et de déplacements tout simplement.

M. BRIAND propose de passer au vote et invite le Président de Tisséo- Collectivités à s'absenter de la salle.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le Compte Administratif 2019 de Tisséo Collectivités dressé par son Président.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : MM. André (pouvoir), Aujoulat, Briand, Carneiro (pouvoir) Del Borrello, Grass, Keller (pouvoir), Mme Traval-Michelet, MM. Arévalo, Bacou, Guyot, Mme Rouchon, M. Suaud (pouvoir).

N'ont pas pris part au vote : MM. Lattes, Moudenc (pouvoir).

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

M. BRIAND invite le Président de Tisséo-Collectivités à rejoindre l'assemblée.

M. LE PRESIDENT de Tisséo-Collectivités préside à nouveau la séance.

1.3 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2019 DU BUDGET DE TISSEO-COLLECTIVITES.

Avant de débattre de cette délibération, le Président vérifie que le quorum est atteint et donne la parole à monsieur Briand.

M. BRIAND : L'excédent de fonctionnement du compte administratif 2019 s'élève à 214,843 millions d'euros. Suivant les dispositions de la nomenclature budgétaire M43, il convient d'affecter ce résultat par décision du Comité Syndical.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De décider d'affecter l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2019 d'un montant de 214 843 257,58 euros comme suit :

- 72 739 563,59 euros affecté sur l'article 1068 de la section recettes d'investissement du budget 2020.
- 142 103 693,99 euros reporté sur l'article 002 de la section recettes de fonctionnement du budget 2020.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

1.4 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES DE L'ANNEE 2019.

Avant de débattre de cette délibération, le Président vérifie que le quorum est atteint et donne la parole à monsieur Briand.

M. BRIAND : En application des dispositions de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public, les collectivités territoriales et leurs groupements doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

S'agissant plus particulièrement des syndicats mixtes, cette obligation apparaît à l'article L. 5722-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au cours de l'année 2019, Tisséo-Collectivités a procédé à des acquisitions pour un montant de 49,50€, et n'a effectué aucune cession.

M. Briand rappelle que beaucoup d'habitants sont informés des acquisitions importantes qui sont faites notamment pour la troisième ligne de métro. Ce n'est pas Tisséo-Collectivités qui procède directement à ces acquisitions. Dans le cadre d'un mandat, c'est Tisséo-Ingénierie qui réalise l'opération. En ce qui concerne Tisséo-Collectivités, le bilan patrimonial est assez limité, en tout cas pour l'exercice 2019.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- Décide de prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées directement par le SMTC au cours de l'exercice 2019 et figurant en annexe 1.
- Dit que la présente délibération sera annexée au Compte Administratif de l'exercice 2019.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions diverses ?

M. LE PRESIDENT déclare que c'est la dernière séance de notre institution, exprime ses remerciements à l'ensemble des membres du comité syndical et leur souhaite une très belle journée.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 9H50.